

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **89400631.1**

51 Int. Cl.⁴: **B 65 D 5/42**
B 65 D 5/52

22 Date de dépôt: **07.03.89**

30 Priorité: **09.03.88 FR 8803162**

43 Date de publication de la demande:
13.09.89 Bulletin 89/37

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI NL SE

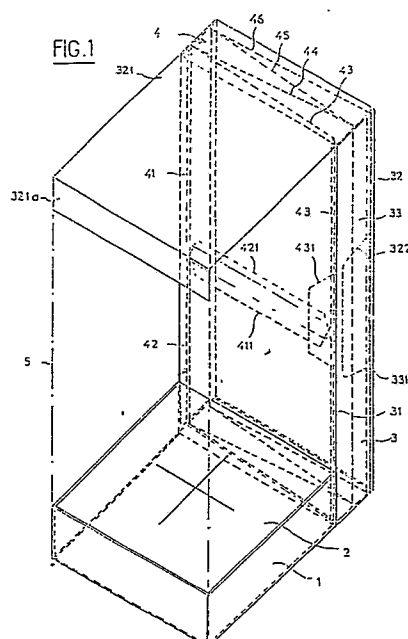
71 Demandeur: **Richez, Nicole**
20 rue de la Maison Rouge Aumenancourt le Grand
F-51220 Hermonville (FR)

72 Inventeur: **Richez, Nicole**
20 rue de la Maison Rouge Aumenancourt le Grand
F-51220 Hermonville (FR)

74 Mandataire: **Combe, André et al**
CABINET BEAU DE LOMENIE 55, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris (FR)

54 **Dispositif permettant l'emballage d'objets disposés sur un présentoir.**

57 La présente invention concerne un dispositif permettant l'emballage d'un présentoir comportant au moins un objet, ledit dispositif comportant un présentoir, un emballage solidaire dudit présentoir et dont les dimensions sont adaptées à celles dudit présentoir, ledit emballage étant formé de panneaux (43,44,45,46) plans repliables, caractérisé en ce que ledit emballage est au moins en partie escamotable derrière un panneau présentoir, ledit emballage, une fois mis en place, entoure totalement ledit présentoir de façon à former, autour de celui-ci, une enveloppe de présentation homogène.



Description

Dispositif permettant l'emballage d'objets disposés sur un présentoir

La présente invention concerne un dispositif permettant l'emballage d'objets disposés sur un présentoir.

Jusqu'alors, les articles présentés dans les magasins dans leur boîte de conditionnement, devaient, lorsqu'ils constituaient un présent destiné à être transmis au bénéficiaire par voie postale, être emballés, puis expédiés par l'acheteur lui-même ; les vendeurs, à quelques exceptions près, ne se chargeant que de transformer la boîte de présentation en paquet cadeau, destiné à être remis en main propre au bénéficiaire.

Il résulte de cette situation beaucoup de perte de temps et de maladresse dans l'emballage qui se traduit par des résultats assez désastreux à la réception.

Par ailleurs, les taxes d'expédition correspondantes sont fonction du poids et les dimensions de l'emballage doivent répondre à certaines normes dimensionnelles, ce qui amène souvent les destinataires à régler, à la réception, une surtaxe pour insuffisance d'affranchissement ou autre raison, ce qui représente une surprise désagréable pour le destinataire d'un présent.

Pour remédier à cet état de chose, les services postaux mettent, depuis déjà quelques années, à la disposition de leurs clients des boîtes de diverses dimensions utilisables directement pour l'expédition. Toutefois, la boîte ayant les dimensions les plus approchantes reste encore souvent trop grande : ce qui exigerait que l'objet expédié fasse l'objet d'un calage sérieux à l'intérieur de la boîte avant la fermeture de celle-ci. Or, les utilisateurs ne disposent pas, sur place, des moyens d'assurer sérieusement un tel calage.

De plus, de telles boîtes, bien que répondant parfaitement aux normes d'expédition, puisque commercialisées par les services postaux eux-mêmes, ne peuvent être préalablement affranchies compte tenu de la trop grande diversité du poids du contenu ; ce qui oblige donc les expéditeurs, utilisant ce moyen d'emballage et d'expédition, à présenter à un guichet pour le pesage et le règlement de la taxation, avec la perte de temps que cela suppose aux heures d'affluence.

Il a donc paru souhaitable de pouvoir disposer d'articles comportant à la fois un présentoir et son emballage spécifique exactement adapté à la forme et à la dimension dudit présentoir et de l'objet ou des objets qu'il présente.

D'autre part du fait d'une adaptation étroite du présentoir avec l'emballage, il a paru souhaitable que ces deux éléments soient solidaires l'un de l'autre ; ceci implique que l'emballage puisse être au moins en partie escamotable dans ou derrière le présentoir.

Enfin pour tenir compte des impératifs liés à une bonne expédition, il est apparu souhaitable que ledit emballage une fois déplié puis replié autour du présentoir, entoure totalement ledit présentoir et forme une enveloppe de présentation homogène.

C'est là l'objet de la présente invention.

Par présentoir on entend à la fois soit une simple boîte de conditionnement (par exemple de produits ou d'instruments médicaux) soit de préférence un dispositif permettant de supporter au moins un objet que l'on entend présenter au public. Un tel présentoir de forme géométrique constitué de faces planes peut être par exemple un simple socle sur lequel l'objet sera déposé et éventuellement fixé, ou bien un dièdre droit, ou bien un dispositif en forme de U (dispositif à trois côtés), ou bien une boîte dont l'une des faces a été supprimée ou évidée ; bien entendu l'objet (ou les objets) disposé dans un tel présentoir pourra être vu par le public concerné, ce qui implique souvent que certaines des faces dudit présentoir soient en un matériau transparent ou éventuellement que l'objet présenté soit entouré d'une paroi transparente en forme de cloche. Un tel présentoir pourra comporter plusieurs compartiments renfermant le même objet ou des objets différents.

Le deuxième élément du dispositif de l'invention est constitué par un emballage exactement adapté audit présentoir et à l'objet (ou aux objets) qu'il contient.

Cet emballage sera donc constitué par un certain nombre de panneaux plans repliables les uns sur les autres ; il peut être en carton (de préférence) ou en matière plastique.

Cet emballage est très généralement totalement escamotable derrière une des faces du présentoir ou dans une cavité convenablement ménagée derrière ladite face.

Mais une des caractéristiques importantes de l'emballage est que celui-ci, une fois mis en place autour du présentoir, présente une unité extérieure certaine ; c'est dire que les faces du présentoir n'apparaissent plus lorsque l'emballage a été mis en place.

Bien évidemment, lorsque les faces de l'emballage ont été dépliées et mises en place autour du présentoir, lesdites faces sont rendues solidaires (pour des questions de solidité et de rigidité) les unes avec les autres par des moyens connus comme par exemple grâce à des languettes s'insérant dans des fentes convenablement aménagées. Bien que l'on puisse concevoir que certains "points de solidarisation" puissent être réalisés entre des faces de l'emballage et des fentes ménagées dans le présentoir, il est préférable que la solidarisation s'effectue toujours entre une face de l'emballage (plus exactement entre la languette solidaire de l'extrémité d'une face de l'emballage) et une fente disposée au niveau de la pliure de deux faces de l'emballage ou une fente disposée au niveau de la pliure entre une face de l'emballage et un petit rabat porté par l'extrémité de ladite face.

Comme il est connu les dispositifs de solidarisation ou certains d'entre eux peuvent être "inviolables".

Dans certains cas on peut concevoir, notamment

dans le cas où le présentoir est formé d'une boîte dont face supérieure a été au moins partiellement évidée, qu'une partie seulement de l'emballage soit escamotée derrière une face dudit présentoir et que l'on utilise une face de l'emballage comme élément complémentaire du présentoir et, dans ce cas, une autre partie de l'emballage peut être escamotée derrière cet élément complémentaire du-présentoir.

Les emballages pliables utilisables selon l'invention peuvent comporter diverses dispositions ou divers dispositifs connus pour les emballage de ce type ; on peut mentionner par exemple la possibilité de comporter des rabats complémentaires qui formeront une poignée ; on peut mentionner également le fait que l'emballage pourra comporter sur sa face extérieure tout publicité ou tout texte utile pour l'expédition de l'objet et le fait que les faces intérieures de l'emballage peuvent comporter des notices, des textes divers ou même constituer des supports à utiliser avec le jeu emballé.

Pour illustrer l'art antérieur on peut citer :

- le brevet US 1 943 074 qui décrit la réalisation d'un emballage classique en utilisant un carton formé de plis repliables ; cet emballage peut entourer un autre emballage de même type ;
- le brevet US 2 359 679 qui décrit une boîte autour de laquelle on peut disposer un emballage ; cet emballage ne paraît pas entourer totalement ladite boîte et se présente de ce fait de façon moins homogène que l'emballage de la présente invention ;
- le brevet français 2 214 285 qui décrit un boîtier d'emballage réalisé en deux parties s'imbriquant l'une dans l'autre et qui permettrait ainsi l'utilisation d'une desdites parties comme présentoir.

Les exemples non limitatifs suivants illustrent l'invention. Ces exemples sont eux-mêmes illustrés par les figures 1 à

- la figure 1 représente une vue en perspective de la boîte de présentation non emballée,
- la figure 2 représente une vue en perspective de la boîte après emballage, prête à l'expédition,

Les figures 1 et 2 représentent une boîte de présentation, d'emballage et d'expédition comprenant essentiellement une embase creuse 1, dans laquelle s'encastre un système de maintien (calage) 2 ; un logement rectangulaire 3 dont la face avant 31 constitue le fond de la boîte de présentation et dont le prolongement et le repli vers l'avant 321 de la face arrière 32 constituent le dessus de la boîte ; un emballage d'expédition 4 constitué des côtés repliés 41, 42, prolongés par des languettes 411, 421, du côté 43 comportant une languette latérale 431, et des côtés 44, 45 et 46 ; ce dernier côté étant relié au petit côté 33 du logement 3 avec lequel il forme un repli dans lequel vient se loger, en passant par une fente 331, une languette latérale 332 aménagée sur le bord droit de la face arrière 32 du logement 3 ; un dispositif de calage 2 venant s'insérer dans l'embase creuse 1 ; la boîte de présentation étant close par un film transparent 5 maintenant le produit exposé à l'abri des manipulations et de la poussière.

En examinant les figures 1 et 2, on remarque qu'il suffit, pour obtenir l'emballage d'expédition de la boîte, d'ouvrir le logement 3 en faisant pivoter le face

arrière 32 du logement 3 en désencastrant la languette 322 de la fente 331, d'extraire les côtés 41, 42, 43, 45 et 46 du logement 3 en les dépliant, puis d'assurer le déploiement de ceux-ci autour de la boîte de présentation en commençant par le côté droit de celle-ci, et en poursuivant vers la face avant, le côté gauche et la face arrière en solidarisant finalement le côté 43 au petit côté 33 en faisant pénétrer la languette 431 qu'il comporte dans la fente 331 par-dessus la languette 322 de la face arrière 32 du logement ; l'emballage est poursuivi alors par repli vers l'avant des petits côtés 41 et 42, dont les languettes 411 et 421 qui les prolongent sont alors repliées puis insérées, respectivement dans l'interstice existant entre le rabat 321a du dessus 321 de la boîte de présentation et le côté 45 constituant la partie avant de l'emballage d'une part et le rebord avant 11 de l'embase 1 et le même côté 45 d'autre part.

L'emballage est alors totalement clos et il suffit à l'utilisateur d'indiquer l'adresse du destinataire sur l'étiquette prévue à cet effet figurant sur la face extérieure du côté 43, qui comporte déjà un justificatif d'affranchissement.

Nous allons maintenant présenter, de façon simplifiée, un certain nombre d'exemples de réalisation de l'invention, chaque exemple montrant comment, par un agencement spécial, l'emballage une fois replié autour du présentoir entoure totalement celui-ci.

Chaque exemple sera illustré par trois figures :

- l'une schématise le présentoir dans sa phase présentation,
- les deux autres représentent l'emballage dudit présentoir en cours de dépliage et de repliage autour dudit présentoir.

Exemple 3

Boîte à présentoir en forme de U ; cet exemple est illustré par les figures 3, 4 et 5.

Cet exemple est très proche de celui décrit dans les exemples 1 et 2. Le présentoir (fig. 3) se compose essentiellement d'un socle 1 d'une face verticale 2 et d'une face supérieure 3. La face supérieure 3 est de préférence pourvue d'un couvercle articulé 14 et la face inférieure du socle est pourvue d'un couvercle articulé analogue 15.

Sur le côté vertical dudit présentoir, on a articulé les panneaux 21, 22, 23, 24, 25, 26. Sur les bords latéraux des panneaux 25 et 26, on a disposé des languettes (de préférence inviolables 251 et 261 ; sur les bords opposés de ces mêmes panneaux, on a ménagé deux fentes 255 et 265.

Dans la phase présentation (figure 4), la partie 24 se replie sur 23 puis sur 22 et sur 21, l'ensemble se repliant derrière la face verticale 2 du présentoir. La partie 26 de l'emballage se place sous le couvercle 14 et la languette (non représentée) située à l'extrémité libre du couvercle 14 s'insère dans la fente 265 ; de même la partie 25 de l'emballage se place sous le couvercle 15 et la languette (non représentée) située à l'extrémité libre du couvercle 15 s'insère dans la fente 255.

Pour former l'emballage, on libère les divers

panneaux formant cet emballage (à savoir 21, 22, 23, 24, 25 et 26) et on entoure le présentoir, chaque panneau s'appuyant sur une face plane (réelle ou fictive) dudit présentoir ; le panneau 26 est alors disposé au-dessus de 14 et la languette 261 s'insère dans une fente 145 ménagée sur le bord articulé de 14. La partie basse de l'emballage est close selon le même mécanisme : le panneau 25 se disposant au-dessus et 15 la languette 251 s'insérant dans une fente (non représentée) ménagée sur le bord articulé de 15).

Enfin, la languette 241 (de préférence inviolable) disposée à l'extrémité libre du panneau 24 s'insère dans une ouverture ménagée sur un bord de la partie verticale du présentoir (cf. schéma figure 5).

Exemple 4 : Boîte à présentoir en forme de L à dos masqué (fig. 6, 7 et 8).

Le présentoir se compose d'un socle horizontal 43 et d'une face verticale 44 ; la partie arrière de la face verticale 44 est évidée de façon à pouvoir contenir les divers panneaux formant l'emballage et la partie supérieure de ladite face verticale comporte de préférence un rabat 441 destiné (grâce à une languette coopérant avec une ouverture convenablement placée) à maintenir en place lesdits panneaux d'emballage pendant la phase présentation (cf. fig. 6).

Dans la phase présentation (cf. fig. 7 et 8), les panneaux d'emballage 48 et 49 sont repliés sur 47 et l'ensemble est replié sur 46 puis sur 45 et enfin sur 51. Le maintien en place de l'emballage est réalisé par le rabat 441 dont la languette 442 vient s'insérer dans la fente 401 formée sur un panneau 50 solidaire du présentoir et maintenant le fond du présentoir fermé ; la fermeture de ce fond est également assurée par la languette 471 portée par 50 venant s'insérer dans une fente disposée sur le panneau 51 de l'emballage.

Pour former l'emballage, on dégage les languettes assurant la fermeture de la partie arrière du présentoir ; on amène le panneau 51 sur le côté du présentoir, 45 est amené sur le devant du présentoir, 46 sur l'autre côté du présentoir et 47 vient recouvrir la face arrière du présentoir au-dessus du panneau 50. La solidarisation est réalisée par languettes portées aux extrémités libres des panneaux 47, 48 et 49 qui viennent s'insérer respectivement dans des fentes ménagées dans le panneau 50 (fente 52), dans un rabat porté par le panneau 45 et dans un rabat inférieur du présentoir.

Exemple 5 : Boîte à présentoir en forme de socle (fig. 9, 10 et 11).

Le présentoir se présente sous forme d'un socle (fig. 9) dans lequel est inséré l'objet à présenter. Ce socle est creux, si bien que les divers panneaux composant l'emballage peuvent être disposés à l'intérieur dudit socle.

En phase présentation (fig. 10), les panneaux 705 et 740 sont repliés sur le panneau 700 puis on replie sur 705 et 740 les panneaux 770 et 750 et on replie sur ces derniers panneaux le panneau 760 ; puis on recouvre ce panneau 760 avec le panneau 710 et l'ensemble est disposé à l'intérieur du socle ; on

recouvre cet ensemble à l'aide du panneau 730 solidaire du socle par l'un de ses côtés et qui comporte sur le côté opposé une languette 731 qui vient s'engager dans une ouverture ménagée sur le bord du panneau 700.

Pour former l'emballage, on dégage la languette 731 de façon à libérer les divers panneaux que l'on dispose autour du socle - comme montré sur la figure 11 ; la fermeture de l'ensemble est assurée par trois languettes 732, 733, 734 solidaires du panneau 710 qui viennent s'insérer dans des ouvertures portées par des rabats situés à la partie supérieure des panneaux 740-750, 760 et 705-770, et par une languette 735 portée par l'extrémité libre du panneau 770 et qui vient s'engager dans une ouverture 736 ménagée à l'extrémité libre du panneau 705.

Exemple 6 : Boîte à présentoir parallélépipédique ouverte, un des panneaux de l'emballage étant utilisé pour compléter ledit présentoir (fig. 12, 13 et 14).

Le présentoir se présente sous forme d'une boîte parallélépipédique ouverte sur deux côtés (fig. 12) ; cette boîte est donc constituée par quatre panneaux perpendiculaires entre eux 6,7,8 et 9.

En phase présentation (fig. 13), deux des panneaux d'emballage 10, 11 sont situés derrière le panneau 8, le panneau 11 dépassant au-dessus du panneau 8 du présentoir. Derrière les panneaux 10 et 11, on dispose, à l'état replié, les panneaux 12, 13 ; les panneaux latéraux 14 et 15 (non représentés) viennent s'insérer derrière des panneaux 16 et 17 solidaires du présentoir et portant à leur extrémité libre une languette de fixation 18 et 19 (ces languettes venant s'insérer dans des ouvertures ménagées dans les panneaux 14 et 15).

Pour former l'emballage après avoir dégagé les languettes 18 et 19, on amène le panneau 10 sous 6, le panneau 11 devant l'ouverture frontale du présentoir, le panneau 12 recouvre l'ouverture supérieure du présentoir et le panneau 13 recouvre la face arrière de 8 ; les panneaux latéraux 14 et 15 viennent recouvrir les panneaux 16 et 17 et les languettes 51 et 61, disposées aux bouts des panneaux 14 et 15, viennent s'insérer dans des ouvertures ménagées dans les faces 16 et 17 ; la languette 41 située à l'extrémité des panneaux 13 s'insère dans une fente ménagée dans 8 (cf. fig. 14).

Revendications

1. Dispositif permettant l'emballage d'un présentoir comportant au moins un objet, ledit dispositif comportant :

- un présentoir,
- un emballage solidaire dudit présentoir et dont les dimensions sont adaptées à celles dudit présentoir, ledit emballage étant formé de panneaux plans repliables, caractérisé en ce que
- ledit emballage est au moins en partie escamotable derrière un panneau du présentoir,

- ledit emballage, une fois mis en place, entoure totalement ledit présentoir de façon à former, autour de celui-ci, une enveloppe de présentation homogène.

2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la solidarisation entre divers panneaux de l'emballage s'effectue par utilisation de languettes et de fentes convenablement ménagées, ladite solidarisation s'effectuant de préférence entre une languette située à l'extrémité d'une face de l'emballage et une fente disposée au niveau de la pliure de deux faces de l'emballage ou de la pliure entre une face de l'emballage et un petit rabat situé à l'extrémité de ladite face.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

5

3. Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que certaines desdites solidarisations sont réalisées à l'aide de languettes inviolables.

4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que, à l'état replié, l'emballage est disposé dans une cavité située derrière un panneau du présentoir.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisé en ce qu'une face de l'emballage est utilisée comme face complémentaire du présentoir et qu'une partie de l'emballage est escamotable derrière cette face.

FIG. 1

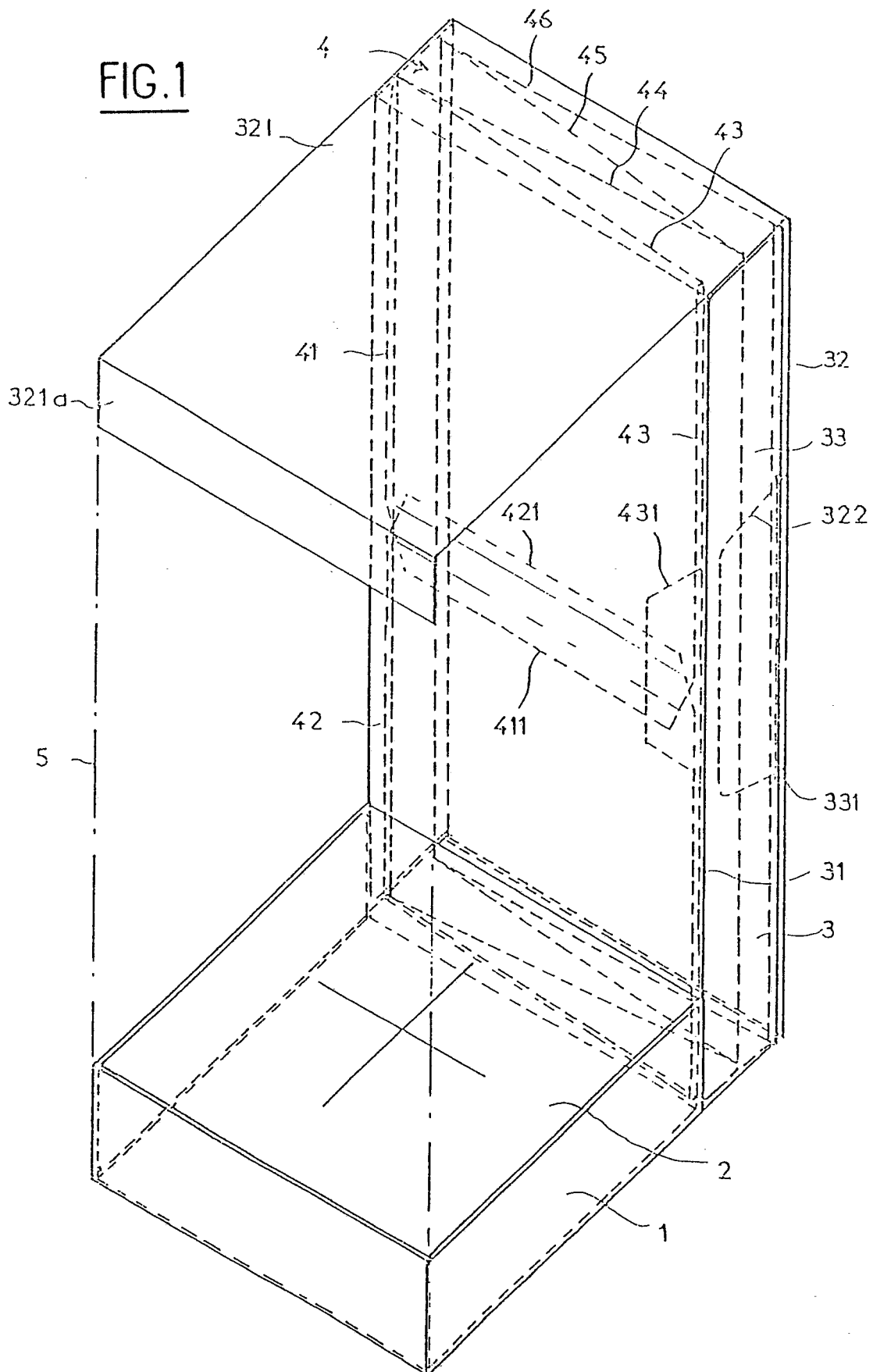


FIG. 2

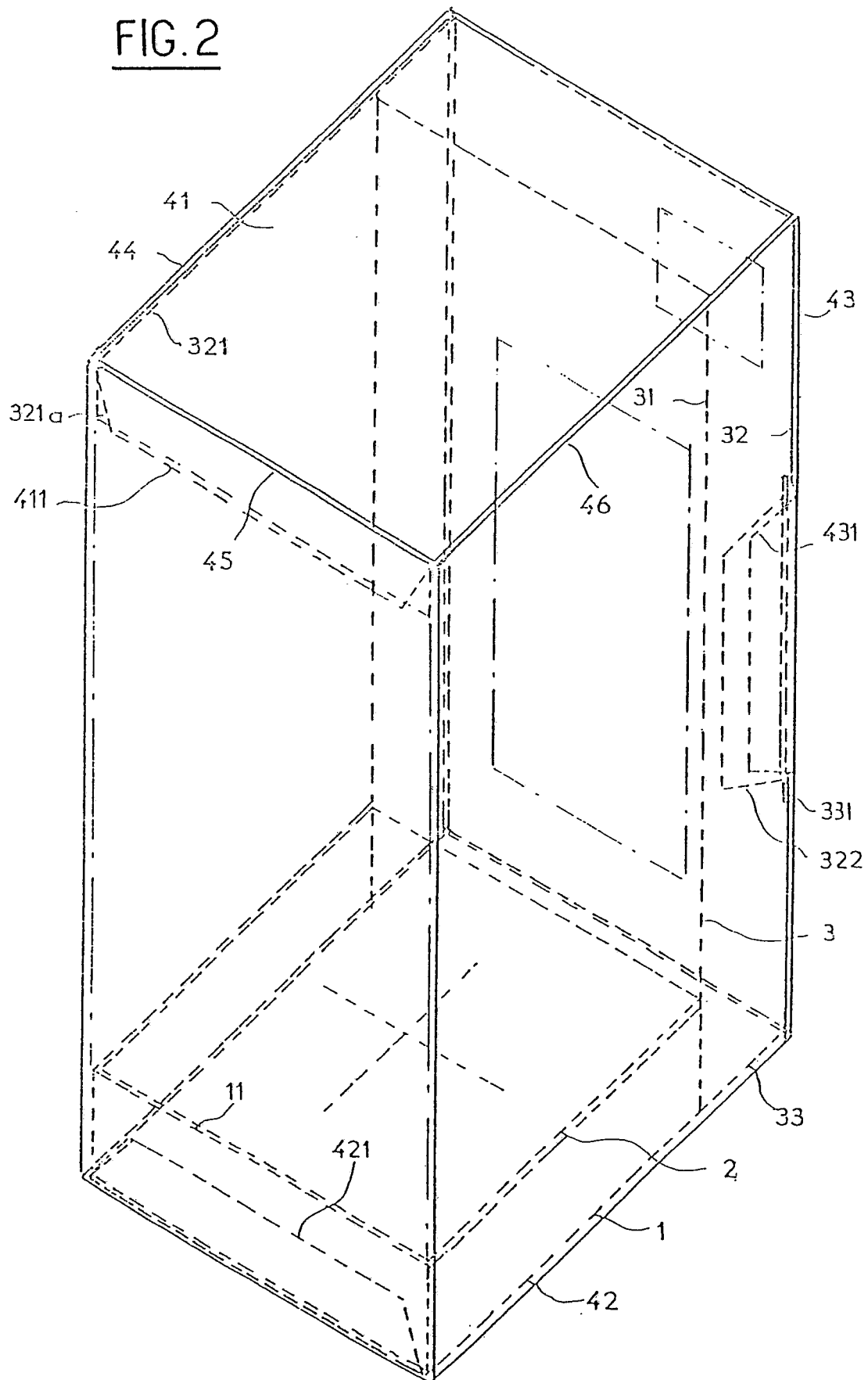


FIG. 3

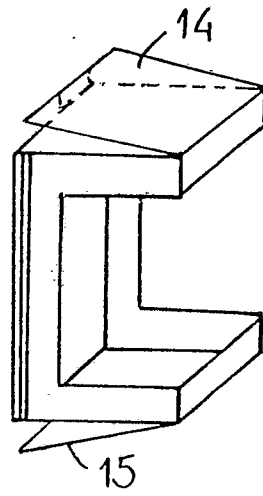


FIG. 4

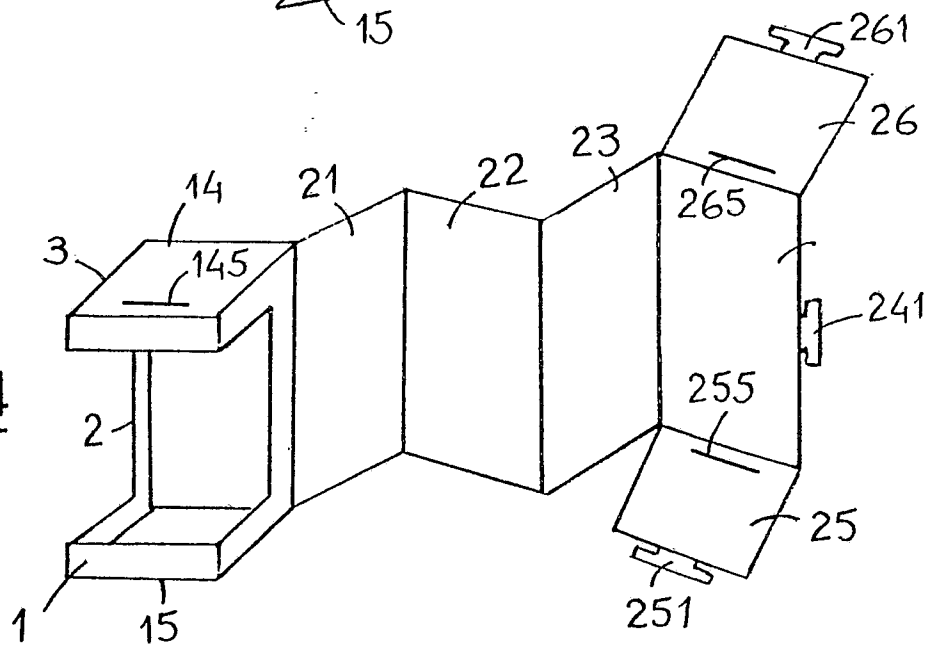


FIG. 5

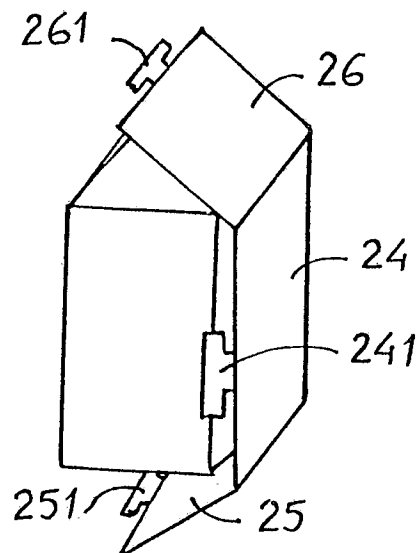


FIG. 6

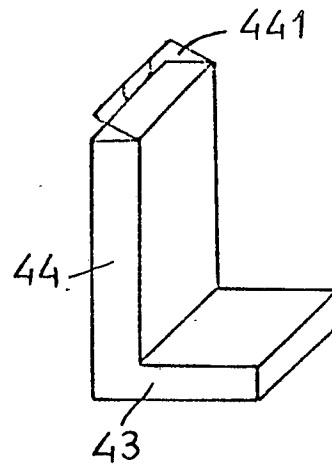


FIG. 7

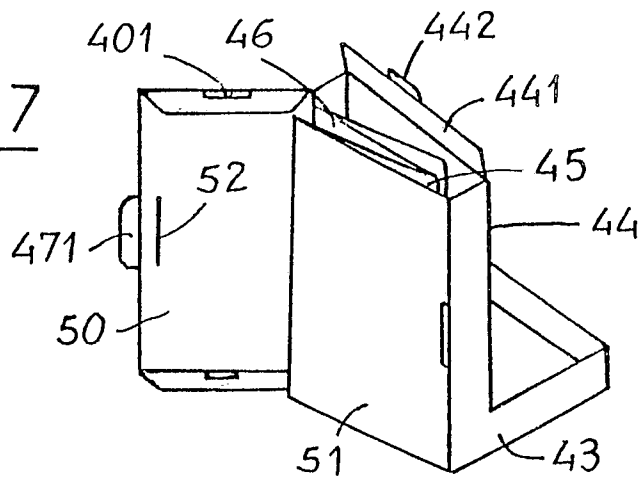


FIG. 8

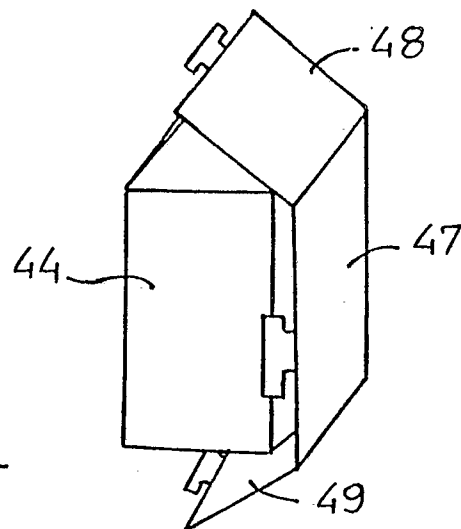


FIG. 9

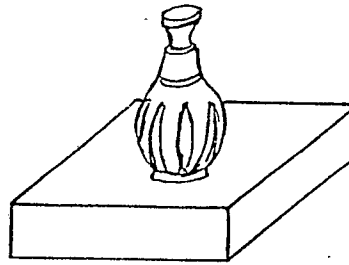


FIG. 10

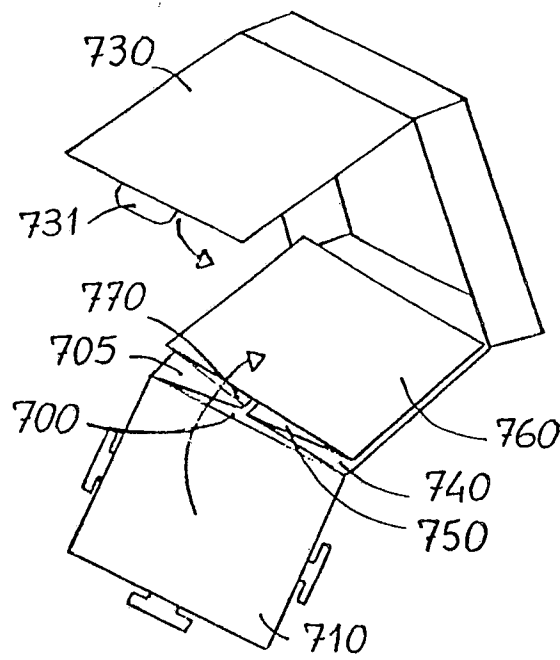


FIG. 11

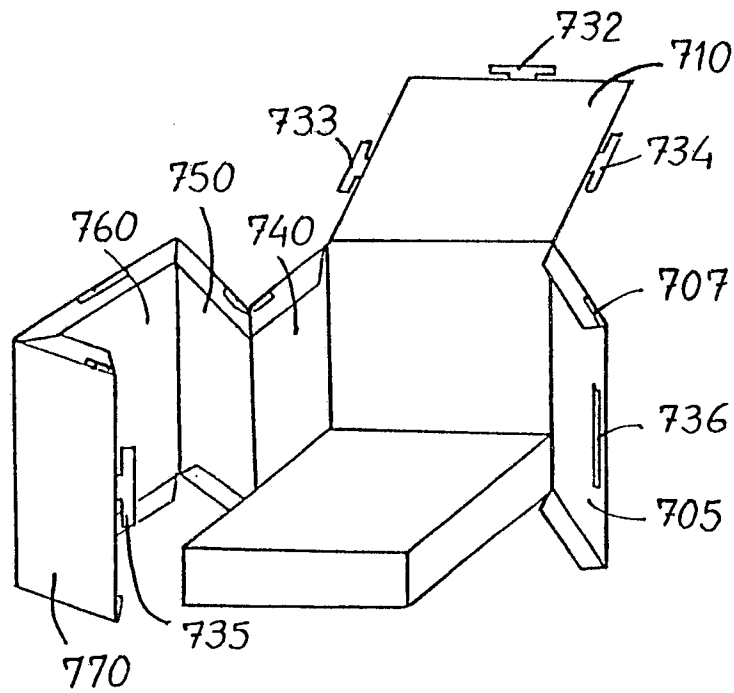


FIG. 12

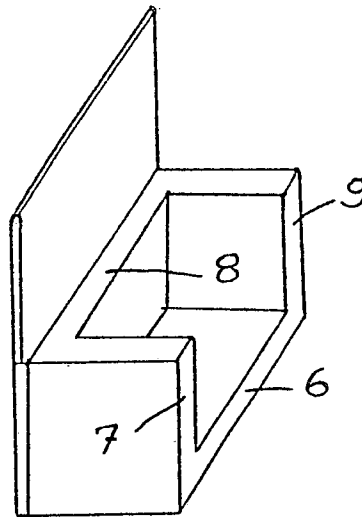


FIG. 13

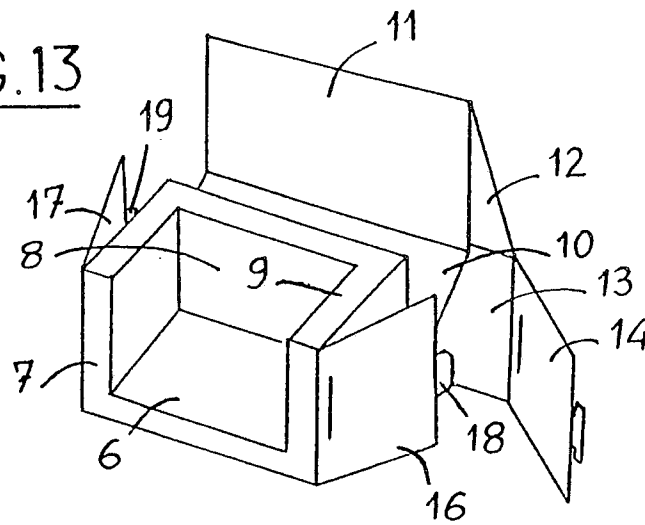
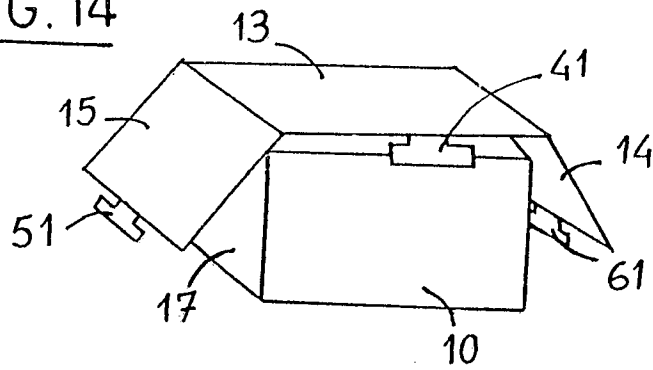


FIG. 14





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
D,X	US-A-2 359 679 (ROEHL) * Page 1, colonne de droite, lignes 8-50; figures 1-4 *	1,4,5	B 65 D 5/42 B 65 D 5/52
Y	---	2	
Y	US-A-4 700 831 (KASSAI) * Résumé; colonne 4, lignes 4-6; figures * -----	2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10-05-1989	Examineur NEWELL P.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			